

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 11 janvier 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Jean-François Couture, conseiller

Claudette Trudel-Bédard, conseillère

Julie Bertrand, conseillère

Caroline Poisson, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Paméla Martin

Rés. 2021-01-001 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020; 1272-2020; 1308-2020; 1351-2020; 1418-2020; 1420-2020 et jusqu'au 15 janvier 2021 par le décret 1-2021;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos par visioconférence et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-002 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la

mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2020
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et des dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du règlement 380-2021 fixant les taux des taxes et de tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception
8. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2021/résolution autorisant la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement
9. Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.
10. Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la chaussée dans la zone urbaine de la route 153 (rue Saint-Jacques) incluant le remplacement des conduites
11. Acquisition d'une rétrocaveuse
12. ADMQ/Cotisation 2021
13. Offre de service pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers
14. Offre de service pour le remplacement du photocopieur
15. Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
16. Emplois d'été Canada/demande d'aide financière
17. Adoption des prévisions budgétaires 2021 de l'OMH de Mékinac
18. Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle/transfert d'un don

19. Demande d'assistance technique au Ministère de la Sécurité publique concernant le glissement de terrain sur le lot 4 757 061
20. Questions de l'assistance
21. Affaires nouvelles
22. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-003 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et des séances extraordinaires du 7 décembre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance décembre 2020

INFO-FQM Covid-19

Mercredi 2 décembre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 145 062 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 740 personnes sont hospitalisées, 99 aux soins intensifs et 43 nouveau décès s'ajoutent pour un total qui s'élève à 7 125.

Mercredi 9 décembre 2020, le gouvernement annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 156 468 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 844 personnes sont hospitalisées, 121 personnes sont aux soins intensifs et 37 nouveaux décès qui s'ajoutent pour un total de 7 349.

Mardi 15 décembre 2020, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant 167 276 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 959 personnes sont hospitalisées, 125 personnes aux soins-intensifs auquel s'ajoute 39 nouveaux décès. De plus, le premier ministre annonce la fermeture des bureaux pour la période du 17 au 11 janvier 2021 et que seuls les commerces essentiels seront ouverts pour cette période.

AQDR Mékinac

L'AQDR Mékinac nous envoie leur bulletin Rayonnement dans lequel il nous souhaite des joyeuses fêtes malgré la pandémie.

Fédération Québécoise des Municipalités du Québec

La FQM nous informe que le télétravail sera obligatoire du 17 au 10 janvier 2021 à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation. La FQM considère qu'il revient donc aux

dirigeants de chacune des municipalités de décider quelles activités sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'organisation.

La FQM à le plaisir de nous informer que les modifications demandées au projet de Loi 67 concernant l'article 81 modifiant les compétences municipales en matière de réglementation de zonage visant la location à court terme des résidences principales viennent d'être déposées en commission.

Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoie leur bulletin Autour d'Elles et nous informe des sujets dernièrement discutés et les livres à consulter.

Héma-Québec

Héma-Québec nous informe de la prochaine collecte de sang qui aura lieu le 27 janvier prochain. L'objectif à atteindre est de 80 donateurs.

Mini-Scribe

Le M-S nous informe de la date limite soit, 31 janvier, pour publier sur notre site internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant.

Transport Québec

TQ nous informe de la nouvelle limite de charges sur le pont situé sur le chemin Saint-Joseph à Sainte-Thècle. Les limites de charges maximales sont de 24, 36, et 48 tonnes.

Tribunal Administratif du Québec

Le tribunal nous informe que M. Gervais a fait un désistement concernant la demande à la CPTAQ.

Rés. 2021-01-004 : Dépôt de la correspondance de décembre 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-005 : Approbation des comptes de décembre 2020

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre au montant de 220 494,97 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Question d'Andrée Groleau et Yves Talbot concernant les démarches entreprises suite à l'éboulement qui a eu lieu sur le lot 4 757 061.

Rés. 2021-01-006 : Adoption du règlement 380-2021 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 380-2021 : Règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-007: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2021/résolution autorisant la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer le paiement

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Valérie Fiset, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 7 décembre 2020:

Rémunération des élus

Salaire des employés: permanents et temporaires

Contributions de l'employeur

Service de la dette et frais de financement

Licences et permis pour véhicules

Les contrats: ordures, récupération, déneigement

Toutes autres dépenses jugées nécessaires et payables par AccèsD telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

Valérie Fiset, directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-008 : Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers

genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-009 : Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la chaussée dans la zone urbaine de la route 153 (rue Saint-Jacques) incluant le remplacement des conduites

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, à signer l'entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec représenté par le ministre des Transports, lui-même représenté par le sous-ministre associé aux territoires, pour la préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la chaussée dans la zone urbaine de la route 153 (rue Saint-Jacques) incluant le remplacement des conduites.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Acquisition d'une rétrocaveuse

Reporté.

Rés. 2021-01-010 : ADMQ/Cotisation 2021

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle paie l'adhésion de Valérie Fiset, directrice générale, comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021 au montant de 885 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-011 : Offre de service pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers

CONSIDÉRANT l'offre de service de Centre jardin Multi-Fleurs pour les éléments suivants :

- Jardinières, balconnières, pots, bacs et engrais et entretien des aménagements paysagers de la municipalité au coût de 7 190\$ plus taxes;
- Entretien de l'aménagement paysager au kiosque et à l'église au coût de 1 250\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Centre jardin Multi-Fleurs pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers au coût de 8 440 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-012 : Offre de service pour le remplacement du photocopieur

CONSIDÉRANT les offres de service suivantes de Docuflex et SBM Dijitec pour le remplacement du photocopieur

- Docuflex : Ricoh IM C6000
219,00\$ par mois/location 60 mois
0,0075\$/copie noir et blanc
0,0600\$/copie couleur
- SBM Dijitec : Sharp MX6071
220,00\$ par mois/location 60 mois
0,0080\$/copie noir et blanc
0,0650\$/copie couleur

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de service de Docuflex pour le remplacement du photocopieur actuel pour un modèle Ricoh IM C6000 au coût de 219\$ par mois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-013 : Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du Code municipal indiquant que la municipalité doit,

une fois par année, à une date déterminée à la discrétion de la municipalité, déposer lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT le rapport présenté par Valérie Fiset, directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle dépose le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-014 : Emplois d'été Canada

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande financière pour l'embauche d'étudiants pour l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT les besoins en étudiants identifiés pour le camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière auprès d'Emplois Été Canada pour l'embauche de deux étudiants pour le camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-015 : Adoption des prévisions budgétaires de l'OMH de Mékinac pour l'exercice financier 2021

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leurs prévisions budgétaires pour l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT le déficit prévu de l'OMH de Mékinac pour 2021 de 437 383 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget 2021 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 2 162 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-016 : Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle/Transfert d'un don

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider un organisme qui œuvre pour la santé;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopération de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle nous offre un don pour que nous puissions aider un organisme de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le don de 25 000 \$ de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.
- Remet ce montant de 25 000 \$ à Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle pour qu'elle puisse dispenser des services en santé dans notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-01-017 : Demande d'assistance technique au Ministère de la Sécurité publique concernant le glissement de terrain sur le lot 4 757 061

CONSIDÉRANT le glissement de terrain qui a eu lieu le 25 décembre 2020 sur le lot 4 757 061 ayant entraîné un débordement du cours d'eau sur le terrain du 100, 4^e avenue du Lac-Croche Nord;

CONSIDÉRANT que des débris enfouis dans le sol sont devenus apparents suite à ce glissement de terrain;

CONSIDÉRANT l'inquiétude des propriétaires touchés par cet évènement face à la possibilité qu'un autre glissement de terrain se produise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une assistance technique au Ministère de la Sécurité publique concernant le glissement de terrain sur le lot 4 757 061 afin d'obtenir un rapport d'analyse sur la stabilité du sol ainsi que des recommandations sur les correctifs à apporter pour éviter un sinistre subséquent.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle

Rés. 2021-01-018: Levée de la séance

À 20 heures 10 minutes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 18 janvier 2021, à 21 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette, Jean-Yves Piché et Pamela Martin.

Rés. 2020-01-019 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020; 1272-2020; 1308-2020; 1351-2020; 1418-2020; 1420-2020; 1-2021 et jusqu'au 22 janvier 2021 par le décret 3-2021;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au

public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 18h30 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Acquisition d'une rétrocaveuse
2. Réserve pour le camion à déchets – partie Lac-aux-Sables
3. Embauche de Ariane Veillette comme sauveteur pour l'été 2021
4. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-020 : Acquisition d'une rétrocaveuse

CONSIDÉRANT l'appel d'offres déposé par la municipalité sur le site Internet du Service électronique d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Brand Tractor :	176 429,14\$
Longue Équipement :	174 320,50\$

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé aux soumissionnaires une valeur d'échange pour notre rétrocaveuse actuelle et qu'un seul des soumissionnaires a fourni cette valeur au moment de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que la valeur d'échange n'était pas demandée dans l'appel d'offres initial, mais que cette valeur pourrait influencer sur le choix du soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rejette les offres reçues des soumissionnaires et retourne en appel d'offres en modifiant le document d'appel d'offres pour ajouter une option d'échange pour la rétrocaveuse actuelle et d'autres spécifications.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-021 : Réserve pour le camion à déchets – partie Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT qu'une réserve avait été créée avec la Municipalité de Lac-aux-Sables afin d'accumuler des fonds pour l'achat d'un nouveau camion à déchets;

CONSIDÉRANT que l'entente avec la Municipalité de Lac-aux-Sables n'a pas été renouvelée au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle remette à la Municipalité de Lac-aux-Sables sa partie de la réserve accumulée au montant de 80 000\$ puisque l'entente intermunicipale initiale pour la collecte des ordures n'a pas été renouvelée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-022 : Embauche de Ariane Veillette comme sauveteur pour l'été 2021

CONSIDÉRANT que madame Ariane Veillette a été à l'emploi de la municipalité comme sauveteur pour l'été 2020 et que la municipalité était satisfaite de ses services;

CONSIDÉRANT que madame Ariane Veillette nous offre ses services de sauveteur pour l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche madame Ariane Veillette comme sauveteur à la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste au taux horaire de 19,00\$ pour la période du 24 juin au 15 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-023 : MRC de Mékinac/Bornes d'informations touristiques intérieures

CONSIDÉRANT le projet de la MRC de Mékinac de procéder à l'installation de bornes d'informations touristiques intérieures sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le cellulaire est disponible sur une grande partie du territoire de Sainte-Thècle et que la municipalité offre le Internet Wi-Fi communautaire à différents endroits publics, ce qui permet aux touristes de rechercher les informations voulues facilement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à ce que les fonds admissibles pour ce projet soient reportés ou puissent être utilisés pour un autre projet puisque la municipalité ne voit pas l'utilité d'une borne

d'informations touristiques intérieure vu la disponibilité du cellulaire et de l'Internet sur le territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2021-01-024: Levée de la séance

À 18 heures 34 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière